



M.R.C. Avignon
Province de Québec

AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité de Nouvelle.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nouvelle:

Que le conseil municipal a adopté lors de la séance régulière du 4 avril 2022, le règlement suivant :

ADOPTION DU RÈGLEMENT #394 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #366 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE. LE RÈGLEMENT #366 EST DONC ANNULÉ.

Donné à Nouvelle, ce 5 avril 2022

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Nouvelle



Certificat de publication

Province de Québec
Municipalité de Nouvelle

Je soussigné, Benoît Cabot, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Nouvelle certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé ayant pour objet l'adoption du règlement :

**ADOPTION DU RÈGLEMENT #394 MODIFIANT LE RÈGLEMENT #366
ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE
LA MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE**

À chacun des endroits suivants, le 5 avril 2022 entre 13h00 et 16h00:

- Sur le tableau situé à l'entrée principale de l'édifice municipal;
- Marché St-Laurent (Richelieu); et
- Dépanneur Pharillon.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 avril 2022

Benoît Cabot
Directeur général et greffier-trésorier
Municipalité de Nouvelle